

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FORESTIERES

Rapport

Sensibilisation des géomètres, des gardiens des us et coutumes et des entrepreneurs en bâtiments et travaux publics sur la valeur des services écosystémiques et l'impact de l'inaction à la conservation des zones humides urbaines et péri-urbaines



Mars 2021

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
I. ACTIVITES MENEES	3
1. Cérémonie d’ouverture.....	3
2. Déroulement des ateliers	3
II-RESULTATS OBTENUS	5
III-RECOMMANDATIONS.....	5
CONCLUSION.....	6

Liste des figures

Figure 1. Lancement de la séance de sensibilisation par Le SG de la Préfecture de Mango (a) et vue partielle de l’assistance(b)	i
Figure 2. Photo de famille de la séance de sensibilisation à Lomé	i
Figure 3. Allocution d'ouverture à Tsévié par le SG (c) et photo de famille de la préfecture (d)	ii
Figure 4. Photo de la famille de la ville de Sokodé.....	ii
Figure 5. Photo de la famille de la ville de Tsévié	ii
Figure 6. PV de Kpalimé.....	iii
Figure 9. PV de Tsévié.....	iv

Liste des sigles et abréviations

CDB	Convention sur la diversité biologique
CHM	Centre d’Echanges d’Information sur la biodiversité
DRF	Directeur des ressources forestières
MERF	Ministère de l’Environnement et des Ressources Forestières
ODD	Objectifs de développement durable
PSR	Plan Stratégique Ramsar 2016-2024
SG	Secrétariat Général

INTRODUCTION

La République du Togo possède un vaste réseau d'écosystèmes humides aussi riches que diversifiés dont les zones continentales et marines qui fournissent des services d'approvisionnement, de régulation, culturels et sociaux. Mais, force est de constater de nos jours que le développement galopant des villes impacte dangereusement les zones humides urbaines et périurbaines et entraîne la perte de la biodiversité de ces écosystèmes. En effet, une modification et une transformation directe, planifiées ou non, des zones humides en milieux urbains entraînent des conséquences aiguës, notamment la perte directe de biotopes, les inondations, la recrudescence des maladies hydriques, la surexploitation des plantes et des animaux, la pollution par les immondices urbaines et périurbaines. Il y a donc nécessité que les principaux acteurs qui interviennent dans la vente, l'exploitation et la construction dans ces écosystèmes fragiles soient suffisamment sensibilisés sur les risques que non seulement eux-mêmes courent mais également et surtout les populations riveraines de ces zones.

C'est dans cette logique que le ministère de l'environnement et des ressources forestières, à travers la direction des ressources forestières, a soumis un projet intitulé « **Sensibilisation des géomètres, des gardiens des us et coutumes et des grands entrepreneurs en bâtiments et travaux publics et d'autres acteurs clés sur la valeur des services écosystémiques et l'impact de l'inaction à la conservation des zones humides urbaines et péri-urbaines** » qui a été financé par le centre de partage d'informations sur la biodiversité (CHM)-belge sur financement de la Coopération belge (DGD) à travers l'Institut royal des Sciences Naturelles de la Belgique (IRSNB).

Dans le cadre de l'exécution dudit projet, il a été organisé, du 19 au 25 février et du 02 au 03 mars 2021, **huit (08) sessions** régionales de sensibilisation à Mango, Kara, Sokodé, Atakpamé, Kpalimé, Tsévié et à Lomé en vue d'amener les différents acteurs à sauvegarder la biodiversité de ces écosystèmes à travers les zones humides qui revêtent une importance capitale pour la survie des populations du Togo. Ce projet vise donc à sensibiliser les populations des zones urbaines du Togo sur les conséquences de l'occupation anarchique des zones humides urbaines et péri-urbaines et sur la nécessité de sauvegarder la biodiversité de ces écosystèmes. Il s'agit spécifiquement de :

- ✓ informer et sensibiliser les groupes cibles sur l'importance de sauvegarder la biodiversité des zones humides ;
- ✓ diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion des différentes zones humides urbaines et péri-urbaines à travers des supports adéquats de sensibilisation ;
- ✓ mettre en place trois comités pilotes de veille pour la protection et la gestion durable des zones humides et des écosystèmes connexes.

Ont pris part à ces séances de sensibilisation les parlementaires, les décideurs politiques intervenant dans la conservation de la biodiversité, les géomètres, les gardiens des us et coutumes, les organisations de la société civile et les grands entrepreneurs en bâtiments et travaux. **Cent cinquante-cinq (155) participants ont été sensibilisés dont 8%** sont des femmes contre 92% des hommes comme l'indique les figures 1 et 2.

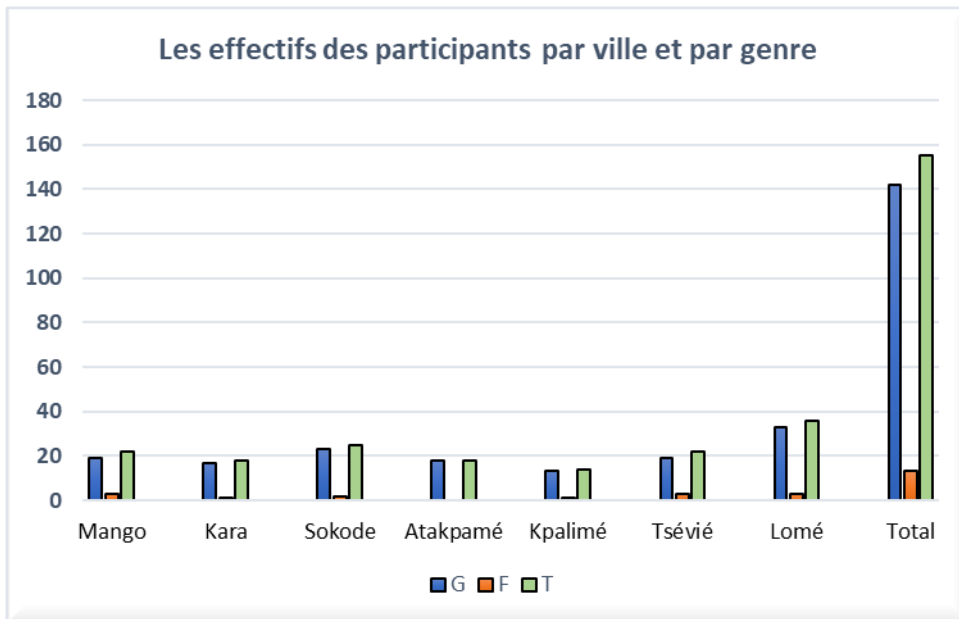


Figure 1. Effectif des participants

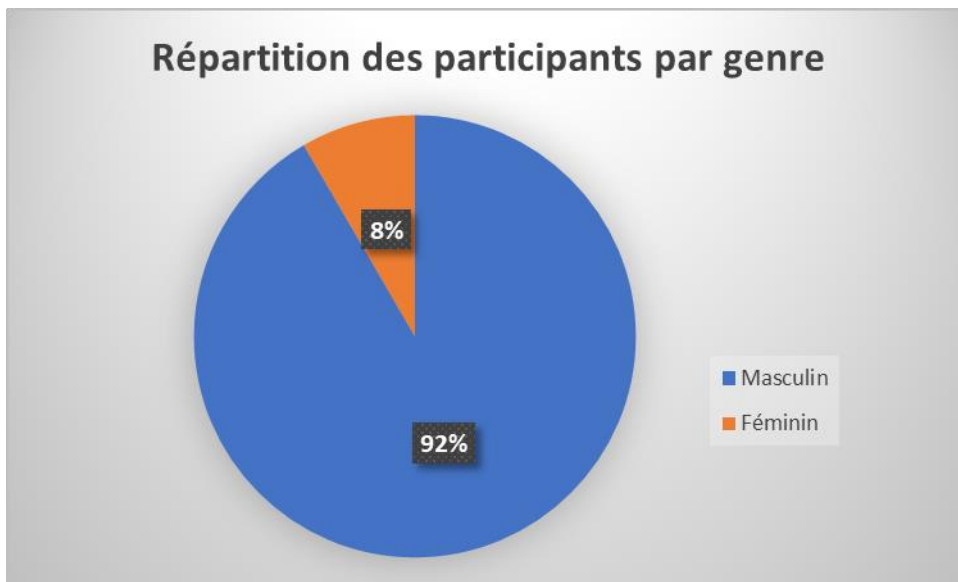


Figure 2. Répartition des participants par sexe

I. ACTIVITES MENEES

Outre les activités préparatoires qui ont concerné la conception des prospectus, banderoles, affiches et modules, les sensibilisations proprement dites ont lieu les 19 et 25 février 2021 dans les villes de Mango, Kara, Sokodé, Atakpamé, Kpalimé, et Tsévié d'une part et les 02 et 03 mars à Lomé d'autre part. Initialement prévue pour accueillir les séances de la région des Savane, la ville de Dapaong a été remplacée par la celle de Mango de la même région en raison du nombre important des cas de COVID 19 dépistés à Dapaong et qui a amené les autorités du pays à restreindre son accès en guise de mesures préventives.

Dans chaque ville, l'atelier de sensibilisation a débuté par une cérémonie d'ouverture présidée par le représentant du pouvoir centrale de la ville (le préfet ou son représentant) et à Lomé par le représentant du ministre de l'environnement et des ressources forestières (MERF), le Directeur des ressources forestières (DRF), Dr. Amah ATUTONU.

1. Cérémonie d'ouverture

A Mango, Kara, Sokodé, Atakpamé, Kpalimé, et à Tsévié, les mots de bienvenue ont été prononcés par les préfets ou leur représentant. A Lomé, c'est le Directeur Dr. ATUTONU qui les a prononcés. Au cours de leur intervention, ils ont situé le contexte des ateliers, rappelé l'importance de la gestion durable de la biodiversité en général et celle des zones humides en particulier. Ils ont ensuite remercié l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique pour son appui financier avant de souhaiter un bon déroulement des travaux à tous les participants et surtout insisté sur la contribution de chaque acteur présent à afin d'atteindre les objectifs de l'atelier.

2. Déroulement des ateliers

Après l'ouverture de chaque atelier, cinq communications ont retenu l'attention de l'assistance. Des courts métrages portant sur les zones humides et des approches paysagères dans les aménagements ont été également projetés aux participants. Les discussions ont permis aux participants de mieux cerner les contenus de chaque exposé.

2.1 Les communications

Le premier exposé a porté sur l'importance des zones humides urbaines et périurbaines dans la conservation de la diversité biologique et pour l'atteinte des objectifs de développement durables (ODD) 3, 6, 11, 14 ainsi que les conséquences de l'inaction face à la pollution, l'occupation, l'érosion et à la destruction des zones humides urbaines et périurbaines.

La présentation a été axée sur :

- la définition des zones humides, zones humides urbaines et péri-urbaines ;
- l'importance écosystémique des zones humides ;
- la nécessité de conserver et gérer durablement les zones humides pour atteindre les ODD 3, 6, 11 et 14.

Le deuxième exposé a porté sur le rappel des dispositifs juridiques en matière de conservation durable de la biodiversité et des zones humides et la nécessité de leur application soutenue. Les points suivants ont été développés par l'orateur :

- Présentation du Centre d'Echanges sur la biodiversité du Togo (CHM-Togo) et la convention sur la diversité biologique (CDB) ;
- les Liens entre CHM et CDB ;
- le rôle des CHM dans la mise en œuvre de la CDB ;
- la coopération et le partenariat entre le CHM belge et les autres CHM dont CHM-Togo ;
- la visite du site CHM du Togo (en ligne) ;
- rappel des dispositifs juridiques en matière de conservation durable de la biodiversité et des zones humides et la nécessité de leur application soutenue.

La troisième communication a porté sur le Plan stratégique Ramsar 2016-2024 (PSR). L'orateur a, dans sa présentation rappelé :

- la définition et l'importance d'un plan stratégique ;
- la vision du PSR ;
- la mission du PSR ;
- les objectifs stratégique et opérationnel du PSR (2016-2024) ;

La quatrième présentation est intitulée : la promotion de l'approche paysagère dans les travaux d'aménagements urbains. Le présentateur a, au cours de sa communication insisté sur :

- la nécessité de l'adoption de l'approche paysagère dans les travaux d'aménagement ;
- les objectifs de cette approche ;
- les différents avantages et bénéfices l'approche.

La cinquième et dernière communication a porté sur les enjeux de la vulgarisation et de l'actualisation des textes en matière de conservation durable des zones humides.

Le communicateur a rappelé la nécessité de vulgariser les textes juridiques en matière de conservation durable des zones humides. Il s'agit traités internationaux en matière de la conservation et gestion durables de la biodiversité qui doivent être portés à la connaissance du public pour une gestion efficace, inclusive et participative des biodiversités des zones humides.

2.2 Discussions

Les débats qui ont suivi chaque communication ont permis aux participants de faire des contributions et/ou de poser les questions d'éclaircissement. Les principales préoccupations soulevées ont porté sur :

- ❖ le nombre de sites inscrit sous le statut Ramsar au Togo ;
- ❖ la nécessité de restaurer les zones humides du pays ;
- ❖ la cartographie de toutes les zones humides du Togo ;
- ❖ l'aménagement et la valorisation des zones humides du Togo ;
- ❖ la problématique de l'aménagement anarchique et illégal des zones humides à des fins d'installation d'établissements humains par les populations ;
- ❖ l'emprise des berges, rives des cours d'eau à ne pas exploiter selon la législation togolaise.

A toutes ces préoccupations, des éléments de réponses ont été apportés par les présentateurs.

II-RESULTATS OBTENUS

Les ateliers ont permis de :

- ✓ sensibiliser au total cent trente-deux (132) acteurs sur la nécessité de conserver et de gérer durablement la biodiversité des zones humides urbaines et périurbaines ;
- ✓ diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion des différentes zones humides urbaines et péri-urbaines à travers des supports de communications et de sensibilisation ;
- ✓ mettre en place trois comités pilotes de veille (Lomé, Tsévié et Kpalimé) pour la protection et la gestion durable des zones humides et des écosystèmes connexes.

III-RECOMMANDATIONS

Au vu des discussions, des recommandations ont été formulées au terme des séances de sensibilisation par les participants. Il s'agit entre autres de :

- ✚ mobiliser des ressources pour la cartographie (cartes thématiques) et la caractérisation des principales zones humides du Togo ;
- ✚ élaborer une base de données à référence spatiale sur les zones humides du Togo ;
- ✚ poursuivre les sensibilisations dans les milieux ruraux ;
- ✚ créer et mettre en réseaux les contributeurs du CHM-Togo à travers tout le pays ;
- ✚ élaborer un guide de bonnes pratiques et de gestion rationnelle des zones humides du Togo ;
- ✚ réaliser un recueil de textes juridiques, des cadres juridiques et institutionnels en faveur de la protection de la biodiversité des zones humides du pays ;
- ✚ réaliser des missions radiophoniques sur les radios communautaires pour faire connaître la plate-forme CHM-Togo en guise de sensibilisation de masse sur l'importance de la biodiversité.

CONCLUSION

La tournée de sensibilisation à travers les grandes villes du Togo a permis de sensibiliser les populations des zones urbaines et périurbaines du Togo sur les conséquences de l'occupation anarchique des zones humides urbaines et péri-urbaines et sur la nécessité de sauvegarder la biodiversité de ces écosystèmes. Il a également permis de mettre en place trois comités pilotes de veille pour la protection et la gestion durable des zones humides et des écosystèmes connexes. Les séances se sont bien déroulées malgré certaines difficultés liées au contexte sanitaire (COVID19). Le Togo à travers le MERF et les participants ont saisi l'opportunité pour remercier, une fois encore l'IRScNB pour ses appuis multiformes en faveur du CHM-TOGO et pour avoir accepté financer la présente série d'ateliers de sensibilisation qui ont permis de rendre plus visible le CHM-Togo.

LES ANNEXES :

1. Quelques photos des séances de sensibilisation



Figure 3. Lancement de la séance de sensibilisation par Le SG de la Préfecture de Mango (a) et vue partielle de l'assistance(b)



Figure 4. Photo de famille de la séance de sensibilisation à Lomé



Figure 5. Allocution d'ouverture à Tsévié par le SG (c) et photo de famille de la préfecture (d)



Figure 6. Photo de la famille de la ville de Sokodé



Figure 7. Photo de la famille de la ville de Tsévié

2. Pv de la mise en place du comité de veille

Procès verbal de mise en place du comité de veille de la protection des zones humides

L'an deux mil vingt et un et le 24 février a eu lieu, à l'issue de l'atelier de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité des zones humides, à la salle de conférence de l'hôtel La Lumière à Kpalimé (Région des Plateaux), la mise en place d'un comité de veille pour la conservation et la gestion durable des zones humides de la préfecture de Kloto.

Le présent comité est constitué comme suit:

- Président: Préfet de Kloto, M. ASSAN Kokou Bertin, Tél: 90 11 60 07
- Vice-président: Président du conseil des Chefs traditionnels, Togbui DZEDU V, Tél: 90 22 68 46.
- 1^{er} Rapporteur: DPERF-Kloto, Lt DOSSOU Kodjo, Tél: 91 41 84 59,
- 2^e Rapporteur: ONG AVES (Association des Volontaires pour l'Environnement Saint), M. AGBAVITO Kokou Selom, Tél: 90 89 21 22, info@aves-togo.org

Ce comité a pour mission de sensibiliser les populations sur l'importance de la biodiversité, la conservation et la gestion durable des zones humides et des écosystèmes associés.

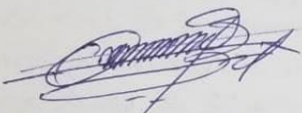
En foi de quoi, le présent procès verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kpalimé, le 24 février 2021

Procès Verbal de mise en place du Comité de Veille de la Protection des Zones Humides

Ont signé

Président du comité


ASSAN Kokou Bertin

Personne contact du CHM-TOGO

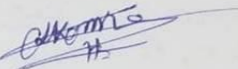

AGBESSI K. G. ERIC

Figure 8. PV de Kpalimé

Procès-verbal de mise en place du comité de veille de la protection des zones humides

L'an deux mille vingt et un et le 25 février, a eu lieu à l'issue de l'atelier de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité des zones humides à la salle de conférence de l'hôtel Melis OPERA de Tsévié (région maritime), la mise en place d'un comité de veille pour la conservation et la gestion durable des zones humides de la région. Le présent comité est constitué comme suit :

- Président : Préfet du Zio : M. ETSÉ Kodjo Kadévi
Tel : 90 01 46 89, email : etse2kadevi@gmail.com
- Vice-président : Préfet de Bas-Mono : M. SOGBO Kokou Amétépé
Tel : 90 08 77 56, e-mail : kokousogbo@gmail.com
- 1^{er} Rapporteur : Directeur régional de l'environnement et des ressources forestières de la Haute Volta :
Cdt BLEZA Mangola, tel : 90 09 57 30
e-mail : mangolableza@yahoo.fr
- 2^e Rapporteur : Directeur régional de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural de la Haute Volta
M. HOUNKANLI Kossi Djifa, tel : 93 70 65 45
- 1^{er} Conseiller technique : Chef supérieur de la ville de Tsévié, Togblin PASSA-FOLLY VIII
TEL : 90 66 62 96
- 2^e Conseiller technique : ONG Equilibre de la Nature (Equi-Nat)
M. METSIYA Georges, Tel : 90 12 20 41
e-mail : metsiya@gmail.com
- Ce comité a pour mission de sensibiliser les populations riveraines sur l'importance de la biodiversité, la conservation et la gestion durable des zones humides et des écosystèmes associés.

En foi de quoi, le présent procès-verbal est dressé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Tsévié, le 25 février 2021

ont signé

Président du comité

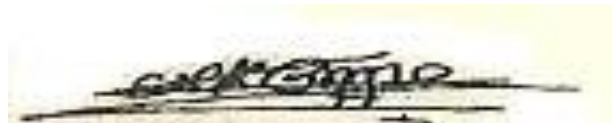
Personne contact du CHM-TOGO



LE Eric AGBESSI

Figure 9. PV de Tsévié

Fait à Lomé, le 08 mars 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric K. G. AGBESSI', is written over a horizontal line. The signature is somewhat stylized and cursive.

Personne de contact du CHM-Togo

Capitaine Eric K. G. AGBESSI